

Période de 12 mois se terminant en	Nombre de producteur ayant livré	Volume de lait livré	Montant de la prime bio (en \$/hl)
sept-23	139	70 793 829	18,87 \$
sept-24	134	70 923 815	18,37 \$

1Suite de la demande d'homologation — Chapitre 11 — Prime, prix et paiement, des modifications touchant le nombre de producteurs du groupe B ont été apportées à la convention de mise en marché du lait. Cette modification est entrée en vigueur au 1er janvier 2023 et prévoit que le groupe B est constitué d'au plus 15 producteurs. En conséquence, l'ensemble des producteurs identifié au groupe C en date du 31 mars 2022 sont passés au groupe B conformément à la convention de mise en marché.